



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 02 MARS 2026

ID : 095-219505047-20260220-0132026-DE

Bercer
Levrault

MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°013-2026

SEANCE DU : 19 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 19/02/2026

Affichée le : 10/02/2026

Transmise le : 10/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 5

Etaient	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	
présents :	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

Absents représentés :

Aïcha FOURCROIX pouvoir à Michel WATIER

Sylvie GUIMIOT pouvoir à Françoise GODENNE

Reynald GARCIA pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Serge GHILLEBAERT pouvoir à Céline CAUDRON

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Pascal BARBIER Fabien VOLLE, Laurent COHEN et Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Pierre BEMELS

Tableau des effectifs au 1^{er} février 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et aux besoins du service public municipal, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1er février 2026, afin de refléter les créations, suppressions ou modifications de postes intervenues depuis la dernière mise à jour.

Considérant les besoins de fonctionnement des services municipaux.

Considérant les évolutions liées aux départs, promotions, créations de postes et recrutements.

Considérant le respect des règles statutaires et budgétaires en matière de gestion du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : le tableau des effectifs de la commune est mis à jour au 1er février 2026 conformément aux modifications présentées en annexe à la présente délibération.

Article 2 : le Maire est autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour notification et mise en application de cette mise à jour.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et aux services concernés pour information et suivi administratif.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le 20 février 2026

Po le Maire empêché,
Thierry CHAUMERLIAC

Conseil municipal du 19/02/2026 – délibération n° 013-2026